

8930012 A12

DISCOURS DE M. MICHEL ROCARD

AUX ASSISES NATIONALES DES NOUVELLES SOLIDARITES

MESDAMES,

MERCREDI 11 JANVIER 1989

MESSIEURS,

CES "ASSISES DES NOUVELLES SOLIDARITES" MARQUENT ASSURÉMENT UNE ÉTAPE DANS LE TRAVAIL ENTREPRIS PAR LE GOUVERNEMENT DEPUIS 7 MOIS. MAIS LEUR SENS PROFOND DOIT VENIR DE CE QU'ELLES NE SONT QU'UNE ÉTAPE, C'EST-À-DIRE L'OCCASION D'UN RESSOURCEMENT ET D'UN NOUVEL ÉLAN.

LES TRAVAUX QUE VOUS AVEZ MENÉS AU LONG DE CES TROIS DERNIÈRES JOURNÉES INCITENT DONC TOUT À LA FOIS À REPORTER LE REGARD SUR LA TACHE ACCOMPLIE, QUI N'EST PAS RIEN, ET À MESURER LA LONGUEUR DU CHEMIN QUI RESTE À PARCOURIR, QUI EST SI CONSIDÉRABLE !

DE CES ASSISES, JE RETIRE UN DOUBLE SENTIMENT QUE JE VOUDRAIS EXPRIMER DEVANT VOUS À L'OCCASION DE CETTE SÉANCE DE CLÔTURE.

LE SENTIMENT, D'UNE PART, D'AVOIR ÉTÉ L'ARTISAN D'UN PROGRÈS SIGNIFICATIF EN DIRIGEANT L'ACTION D'UN GOUVERNEMENT QUI A TRADUIT DANS LES FAITS L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INSTITUER UN REVENU MINIMUM D'INSERTION.

MAIS LE SENTIMENT, SURTOUT, D'AVOIR À CETTE OCCASION AVANCÉ ET FAIT AVANCER LE PAYS DANS LA PERCEPTION DES ENJEUX ET DES IMPÉRATIFS QUI S'IMPOSENT À NOUS, POUR PROGRESSER DANS LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.

LA CRÉATION DU REVENU MINIMUM D'INSERTION CONSTITUE CE QUE LES HISTORIENS RECONNAÎTRONT, JE LE CROIS, COMME UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION DANS NOTRE DROIT SOCIAL.

LE MOT N'EST PAS TROP FORT SI L'ON PREND L'EXACTE MESURE DU FOSSÉ QUI S'ÉTAIT CREUSÉ ENTRE NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ET LA RÉALITÉ.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, IL FAUT BIEN EN CONVENIR, S'ÉTAIT LONGTEMPS BOUCHÉ LES YEUX DEVANT L'ÉMERGENCE DES "NOUVEAUX PAUVRES", REJETÉS AUX MARGES DE LA BELLE ARCHITECTURE DE L'ETAT-PROVIDENCE. QUINZE ANS SE SERONT ÉCOULÉS DEPUIS LES TRAVAUX DE RENÉ LENOIR ET DE LIONEL STOLERU DÉCRIVANT L'IRRUPPTION DE CES SITUATIONS DE GRANDE DÉTRESSE.

QUI, POURTANT, NE NOUS ENVIAIT L'ÉQUILIBRE DE NOTRE SYSTÈME, BÂTI AU COURS DE DÉCENNIES DE CONSTATS ET DE CONQUÊTES SOCIALES ? LA SÉCURITÉ SOCIALE, D'UNE PART, QUI COUVRE LES DIFFÉRENTS "RISQUES" QUE SONT LA MALADIE, LA VIEILLESSE ET PAR UNE CURIEUSE ACCEPTATION LES CHARGES DE FAMILLE. L'AIDE SOCIALE, D'AUTRE PART, PREND EN CHARGE CERTAINES POPULATIONS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES : LES HANDICAPÉS, LES PERSONNES ÂGÉES POUR L'ESSENTIEL.

MAIS CELLE OU CELUI QUI NE RENTRAIT PAS DANS CE CADRE, ÉTABLI, FAUT-IL LE RAPPELER, À UNE ÉPOQUE DE PLEIN-EMPLOI, CELLE OU CELUI QUI ÉTAIT D'ÂGE ACTIF, EN BONNE SANTÉ, MAIS SANS RESSOURCES PARCE QUE SOUDAINEMENT PRIVÉ D'EMPLOI ET PAR LA SUITE D'INDEMNITÉS, QUI LUI VENAIT EN AIDE ? IL RELEVAIT DES SECOURS DE L'ACTION SOCIALE, PARFOIS GÉNÉREUSE, VOIRE IMAGINATIVE, SOUVENT DÉRISOIRE, TOUJOURS LIMITÉE COMME L'ÉTAIENT NÉCESSAIREMENT LES INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS CARITATIVES.

ET DANS BIEN DES CAS, AU TERME D'UN PROCESSUS CUMULATIF DE DÉGRADATION MORALE ET PHYSIQUE, IL VENAIT GROSSIR LES RANGS DE LA TRISTE COHORTE DES "SDF", CES SANS DOMICILE FIXE QUI SONT LA HONTE D'UNE SOCIÉTÉ CIVILISÉE.

CHACUN SENTAIT, SANS MÊME POUVOIR ÉVALUER APPROXIMATIVEMENT LE NOMBRE DE CES "NOUVEAUX PAUVRES", TANT LEUR IDENTITÉ ÉTAIT EN CAUSE, QU'UNE SOCIÉTÉ SCANDALEUSEMENT INÉGALITAIRE SE METTAIT EN PLACE, ET QU'IL Y AVAIT LÀ UN IMMENSE DÉFI À RELEVER.

MAIS, AU-DELÀ DE L'APPEL DE QUELQUES PERSONNALITÉS GÉNÉREUSES, AU-DELÀ DU PREMIER PLAN PAUVRETÉ-PÉCARITÉ LANCÉ EN 1984, OU DES CONTRATS LOCAUX DE RESSOURCES MIS EN PLACE PAR LA SUITE, IL MANQUAIT UNE PUISSANTE IMPULSION POLITIQUE

POUR FAIRE BASCULER LES ESPRITS. IL FALLAIT ENCORE FAIRE ADMETTRE QUE SEULE L'AFFIRMATION VIGOUREUSE D'UN NOUVEAU DROIT SOCIAL ÉTAIT À LA MESURE DE L'ENJEU HUMAIN.

CE FUT L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS SA "LETTRE AUX FRANÇAIS", DE PROPOSER LA CRÉATION D'UN REVENU MINIMUM DESTINÉ À CE QUE -JE LE CITE- "UN MOYEN DE VIVRE OU PLUTÔT DE SURVIVRE SOIT GARANTI À CEUX QUI N'ONT RIEN, QUI NE PEUVENT RIEN, QUI NE SONT RIEN".

J'AJOUTERAIS, POUR PARAPHRASER SIEYES, EN CETTE ANNÉE DE BICENTENAIRE, QUE CE QUART-MONDE PLUS OSTRACISÉ ENCORE QUE LE TIERS-ÉTAT DE 1789 NE REVENDIQUAIT MÊME PAS D'ÊTRE "TOUT", MAIS SIMPLEMENT "QUELQU'UN" - UNE PERSONNE HUMAINE À LA DIGNITÉ ET AUX MOYENS D'EXISTENCE RECONNUS.

CET ENGAGEMENT DU CHEF DE L'ÉTAT ÉTANT RATIFIÉ PAR LES FRANÇAIS, IL FALLAIT IMPÉRATIVEMENT BOUSCULER LES SCHÉMAS TRADITIONNELS, ET IMAGINER QUELQUE CHOSE DE NEUF.

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION N'EST PAS SEULEMENT NEUF AU REGARD DES CATÉGORIES DE NOTRE DROIT SOCIAL, IL L'EST AUSSI AU REGARD D'EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES, QUI, SOUVENT, SOUFFRENT D'AVOIR INITIALEMENT PRIVILÉGIÉ L'ASSISTANCE, SANS ORGANISER PARALLÈLEMENT LA RÉINSERTION.

LA LOI, PRÉPARÉE PAR LE GOUVERNEMENT ET ENRICHIE PAR LES TRAVAUX DU PARLEMENT, QUI L'A VOTÉE À L'UNANIMITÉ, S'EST INSPIRÉE DE TROIS PRINCIPES :

EN PREMIER LIEU LE REVENU MINIMUM D'INSERTION DEVAIT ÉCHAPPER À LA CONTINGENCE : CE DEVAIT ÊTRE UN DROIT, GARANTI PAR LA LOI, SOUMIS À DES CONDITIONS OBJECTIVES.

D'ABORD, PARCE QUE L'OBTENTION PAR LES PLUS DÉMUNIS DE MOYENS CONVENABLES D'EXISTENCE CONSTITUE UN DROIT FONDAMENTAL, RAPPELÉ PAR LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE 1946. ENSUITE PARCE QU'IL S'AGIT DU SOCLE INDISPENSABLE À TOUT INSERTION RÉELLE; SEUL, EN EFFET, UN REVENU RÉGULIER AUTORISE LA MOBILISATION DES ÉNERGIES POUR AUTRE CHOSE QUE LA QUÊTE QUOTIDIENNE DES MOYENS DE LA SURVIE.

COMME L'ÉCRIT SI JUSTEMENT LA FONDA, "COMMENT SE CONSACRER À L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CHEMINEMENT, QUAND LA "MAISON BRÛLE", QUAND LES ATTENTES SONT SI PRESSANTES ?"

LA RECONSTRUCTION DE L'AUTONOMIE, DEUXIÈMEMENT, AU TERME D'UN PROCESSUS DE RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EST BIEN EN EFFET L'OBJECTIF ULTIME, ET L'ENJEU DU pari AMBITIEUX QU'EST L'INSTITUTION DU REVENU MINIMUM D'INSERTION.

L'INSERTION NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE CONSTRUIT.

SUR CE SECOND PRINCIPE, LA DIVERSITÉ DES PARTICIPANTS À CES ASSISES, LE COMPTE-RENDU DE LEURS EXPÉRIENCES ET DE LEURS MODES D'INTERVENTION ME CONFORTENT DANS L'ANALYSE SUR LAQUELLE REPOSENT LES DISPOSITIONS DE LA LOI.

LE SEUL OBJECTIF DU LÉGISLATEUR EN LA MATIÈRE CONSISTE À METTRE À LA DISPOSITION DES ACTEURS QUE VOUS ÊTES LES ÉLÉMENTS DE NATURE À FAVORISER L'ÉCLOSION DES INITIATIVES, ET À SOUTENIR LA DIFFUSION DES PLUS EFFICACES D'ENTRE ELLES.

AU PREMIER RANG DE CES ÉLÉMENTS, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSERTION DOIT ÊTRE LE LIEU DE RASSEMBLEMENT ET DE MISE EN COMMUN DES COMPÉTENCES : C'EST DE L'ENGAGEMENT DE TOUS, ASSOCIATIONS, COMMUNES, DÉPARTEMENTS, ADMINISTRATIONS, AUTOUR DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION QUE VIENDRA LE SUCCÈS.

QUE SONT EN EFFET LES "NOUVELLES SOLIDARITÉS" QUI NOUS ONT FAIT JUSQU'ICI DÉFAUT, SINON LE DÉPASSEMENT DU SEUL ÉTAT-PROVIDENCE, ET L'AFFIRMATION PAR LA SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE D'UNE ÉTHIQUE DE SOLIDARITÉ ET DE FRATERNITÉ RENOUVELÉE ET APPROFONDIE ?

C'EST EN CELA QUE CETTE LOI TÉMOIGNE D'UNE PROFONDE ORIGINALITÉ DANS NOTRE LÉGISLATION : SON EFFICACITÉ REPOSE SUR LA CONFIANCE DANS LES ACTEURS DE TERRAIN. C'EST D'EUX QUE DÉPENDRA SON SUCCÈS OU SON ÉCHEC.

8930012 B04
- 7 -

CETTE HUMILITÉ DANS LA DÉMARCHE LÉGISLATIVE -MAIS QUEL ESPOIR AUSSI !- ON LA RETROUVE DANS UN TROISIÈME PRINCIPE QUE J'AI PERSONNELLEMENT TENU À VOIR FIGURER DANS LE TEXTE ADOPTÉ PAR LE PARLEMENT : CELUI DE L'ÉVALUATION.

VOTER UNE LOI POUR 3 ANS, ET SE CONTRAINDRE DÈS SON ADOPTION À LA SOUMETTRE À UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION, SONT DES PRATIQUES JUSQU'ICI PRATIQUEMENT INCONNUES DANS NOTRE PAYS. LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA AINSI AU PARLEMENT AVANT LE 1ER MARS UN RAPPORT SUR LE DISPOSITIF RETENU.

J'AI DEMANDÉ À M. PATRICK VIVERET DE RÉFLÉCHIR SUR LES MODALITÉS D'ÉVALUATION. IL VOUS A D'ORES ET DÉJÀ FAIT PART DE LA PORTÉE DE CETTE DÉMARCHE, QUI PEUT CONSTITUER LE FERMEN SELON SES PROPRES TERMES, D'UNE "TRANSFORMATION DES RAPPORTS ENTRE L'ETAT, LA SOCIÉTÉ POLITIQUE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE".

ET, DE FAIT, C'EST BIEN LE SECOND ENSEIGNEMENT QUE JE TIRE DE CES ASSISES.

LE MOUVEMENT APPELE LE MOUVEMENT ; C'EST EN ENGAGEANT LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS QUE L'ON MESURE LES COMBATS QUI RESTENT À MENER.

CE NE SERA PAS LA MOINDRE DES VERTUS DU REVENU MINIMUM QUE DE METTRE EN PLEINE LUMIÈRE, QUE DE POSER DANS TOUTE SA GRAVITÉ, LE PHÉNOMÈNE DE LA GRANDE PAUVRETÉ ; ET DE

CONRAINDRÉ AINSI, EN EXHIBANT CE QU'IL ÉTAIT SI CONFORTABLE DE DISSIMULER, LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE À RÉAGIR.

DANS CET APPROFONDISSEMENT DE L'ACTION AUQUEL NOUS INVITENT CES ASSISES, JE VOUDRAIS MENTIONNER BRIÈVEMENT CERTAINES DES PERSPECTIVES OUVERTES PAR VOS TRAVAUX, QUI REJOIGNENT DES THÈMES QUI DEPUIS LONGTEMPS ME SONT CHERS.

ET D'ABORD L'ORGANISATION NÉCESSAIRE, PAR L'ETAT LUI-MÊME, D'UNE INTERROGATION PERMANENTE SUR SON EFFICACITÉ. LE REVENU MINIMUM D'INSERTION, PAR NATURE, SERA INÉLUCTABLEMENT LE VECTEUR D'EXAMENS MULTIPLES ET SI NÉCESSAIRE, DE REMISES EN CAUSE.

J'AI DONC TENU À CE QUE LA DÉLÉGATION AU REVENU MINIMUM D'INSERTION -DONT JE SALUE ICI LE TRAVAIL CONSIDÉRABLE DÉJÀ ACCOMPLI- REÇOIVE, PARMI SES MISSIONS, CELLE D'EXAMINER LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE, ET DE PROPOSER DES AMÉLIORATIONS AUX DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

AFFIRMER LE CARACTÈRE MULTIDIMENSIONNEL DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS EST DEVENU UN LIEU COMMUN, POUR LES PRATICIENS DE L'AIDE AUX DESHÉRITÉS QUE VOUS ÊTES. MAIS LÀ ÉGALEMENT, QUEL AIGUILLON POUR L'ETAT À DÉPASSER LA BALKANISATION DE SES FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES, POUR DÉVELOPPER UN TRAITEMENT GLOBAL ET COORDONNÉ DE CES PHÉMÈNES !

C'EST LE SENS DE LA CRÉATION ET DU RATTACHEMENT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DU SECRÉTARIAT D'ETAT À L'ACTION HUMANITAIRE, DONT LE RAYONNEMENT ET L'EFFICACITÉ DOIVENT BEAUCOUP À LA FORCE D'ENTRAÎNEMENT ET DE CONVICTION QUE NOUS CONNAISSENS TOUS À BERNARD KOUCHNER.

C'EST LE SENS ÉGALEMENT DE LA CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES, QUE J'INSTALLERAI DANS QUELQUES JOURS.

COMMENT POURRAIS-JE ENFIN, EN PRENANT CONNAISSANCE DES INTERVENTIONS À VOS DIFFÉRENTES TABLES RONDES, NE PAS ÊTRE SENSIBLE AUX ÉTROITES CONNEXIONS ENTRE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET CERTAINS DES DOSSIERS LES PLUS DIFFICILES AUXQUELS LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE ?

AINSI L'ÉDUCATION NATIONALE, À QUI L'ON DOIT DEMANDER, 200 ANS APRÈS LA RÉVOLUTION, UN SIÈCLE APRÈS JULES FERRY, QU'ELLE ÉLIMINE LA REPRODUCTION, DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION DES MARGINALISATIONS QUE VOUS COMBATTEZ.

AINSI LE RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC, QUI, EN REDONNANT DIGNITÉ, INITIATIVE ET RESPONSABILITÉ À CHACUN DE SES AGENTS, SERA LE GAGE DE LA PLUS GRANDE ATTENTION PORTÉE À CHAQUE USAGER, ET D'ABORD AUX PLUS DÉMUNIS, DEVANT LA MACHINE ADMINISTRATIVE.

AINSI LA LUTTE CONTRE LE SIDA, MALADIE QUI, SI L'ON N'Y PREND GARDE DÈS AUJOURD'HUI, SERA DANS QUELQUES ANNÉES À L'ORIGINE D'UNE NOUVELLE FORME DE SÉGRÉGATION SOCIALE.

8930018 Box

- 10 -

AINSΙ, ENCORE, LE LOGEMENT DONT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBIQUE, DISAIT AVANT-HIER DEVANT VOUS À QUEL POINT IL ÉTAIT AU COEUR DES PROCESSUS D'EXCLUSION ET DONC LE LIEU NÉCESSAIRE D'UNE RÉFLEXION SUR LES IDENTITÉS NOUVELLES.

VOUS SENTEZ BIEN, MESDAMES, MESSIEURS, TOUT L'ENCOURAGEMENT QUE VOUS M'APPORTEZ DANS MA CONVICTION PROFONDE QUE LE RESSERREMENT DES LIENS DE SOLIDARITÉ EST AU FONDAMENT MÊME DE CE QUI FAIT LA COHÉSION, LE DYNAMISME ET L'EFFICACITÉ D'UNE SOCIÉTÉ. EN CES TEMPS DE BOULEVERSEMENTS ET D'INQUIÉTUDES, L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS N'EST PAS UN LUXE, C'EST UNE NÉCESSITÉ.

CAR C'EST LE RENFORCEMENT DE NOTRE TISSU SOCIAL QUI FERA LA CAPACITÉ CRÉATRICE DE NOTRE PAYS, EN CETTE FIN DE SIÈCLE QUI DOIT VOIR SES AFFIRMATIONS AU SEIN D'UNE EUROPE PLUS UNIE ET PLUS FORTE.

UNE SOCIÉTÉ N'EST FORTE QUE SI ELLE EST UNIE. ELLE N'EST UNIE QUE SI ELLE EST JUSTE ET SOLIDAIRE.

DE VOTRE APPUI, DE VOTRE ENCOURAGEMENT, SOYEZ, MESDAMES ET MESSIEURS, CHALEUREUSEMENT REMERCIÉS.